

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 133-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.627

Déposée le: 08.06.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Iannino Gerber (Hinterkappelen, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: _____ du _____

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Cours de natation et de vélo pour les requérants d'asile

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller

1. à l'organisation gratuite et ciblée de cours de natation et de vélo pour tous les requérants d'asile ;
2. à la mise sur pied de cours de natation spécialement adaptés aux femmes qui demandent l'asile ;
3. à la diffusion de l'offre de cours dans les centres d'hébergement collectif et auprès d'autres organismes jouissant d'un vaste réseau de contacts ;
4. à la fourniture ciblée d'informations sur les dangers de la nage en rivière, en collaboration notamment avec la Société Suisse de Sauvetage (SSS).

Développement :

Chez nous, les activités sportives forment une part non négligeable de la vie. Elles devraient être accessibles pour tous et toutes car la fréquentation des installations sportives – dont les piscines en été – est un moyen de prendre une part active à la vie en société.

La pratique d'une activité sportive comme le vélo est très bonne pour la santé, d'où l'utilité de compléter l'offre avec des cours de vélo.

Il y a lieu de proposer des cours adaptés aux groupes cibles, à l'instar de cours de natation spécialement destinés aux femmes (p. ex. les cours de natation pour femmes à la piscine du Klee-feld à Berne).

Les cours destinés aux requérants d'asile doivent être gratuits. Ils sont utiles pour tous ceux et celles qui n'ont pas eu l'opportunité d'apprendre à nager ou à faire du vélo, et participent de manière essentielle à la prévention des accidents de la route et des noyades.